

COMMUNE DE
BUCQUOY

DEPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS

CANTON DE
BAPAUME

DELIBERATION

N°92/2023

Objet :

Projet Rénovation
des vestiaires du
stade et Création
d'un Club House/
Choix de l'organisme
prêteur/ Prêt in fine

Certifié exécutoire
par la Maire, le

15/11/2023


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le 06 novembre, à vingt heures, le Conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence d'Anne-Marie BARBIER, en suite de convocation en date du 02 novembre 2023 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Anne-Marie BARBIER, Laurent MUCHEMBLED, Catherine GERARD, Bruno VIENNE, Clément BACRO, Dorothée LEFEBVRE, Véronique HERMANT, Eugène DELAMBRE, Sylvie COUSIN, Laury FLIPPE.

Absent : Daisy LAINE

Absents excusés : Muriel POLLART, Angélique BARBIER, Laurent DHE.

Procurations :

Muriel POLLART donne procuration à Catherine GERARD

Angélique BARBIER donne procuration à Sylvie COUSIN

Secrétaire : Eugène DELAMBRE

La séance ouverte, Madame BARBIER rappelle à l'assemblée qu'il convient de souscrire un emprunt de 300 000,00€ in fine concernant le projet de rénovation des vestiaires du stade et la création d'un club house. Madame BARBIER présente les propositions reçues :

Prêt relai à taux fixe de 2 ans pour 300 000€

Banque	Crédit Agricole	Caisse d'épargne	La Banque postale	La Banque des Territoires
Taux	4,52%	4,60%		
Frais de dossier	450,00 €	450,00 €		
Périodicité remboursement	Trimestrielle	Trimestrielle		
Coût total du crédit (intérêts)	27 120,00 €	27 600,00 €		
Déblocage des fonds	En une seule fois au plus tard le 09/02/2024	En une seule fois jusqu'à 6 mois après signature du contrat	Pas de proposition	Pas de proposition

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité des membres présents et représentés, (13 voix pour dont 2 procurations et 1 abstention) :

Envoyé en préfecture le 15/11/2023

Reçu en préfecture le 15/11/2023

Publié le

ID : 062-216201814-20231106-D92_2023-DE

- D'accepter l'offre de prêt du Crédit Agricole Nord de France
- D'autoriser Madame BARBIER à accomplir toutes les formalités relatives à la signature de ce prêt.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE, LES JOURS MOIS ET AN SUSDITS ET ONT
SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

La Maire,

Anne-Marie BARBIER

